



Communiqué de presse
Avril 2024



Réduction du plastique en maraîchage :

Appel à maraichers volontaires pour des essais de paillages alternatifs au plastique dans le Lot et l'Aveyron

A propos du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du bassin du Célé – Lot médian (SmCLm) regroupe 174 communes Lotoises, Cantaliennes et Aveyronnaises sur un territoire supérieur à 2000 km².

Sur le bassin versant du Lot médian, le SmCLm porte la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ses compétences allient l'information et le suivi de la qualité de l'eau, la réalisation d'études, l'élaboration et la coordination de programmes d'aménagement et de préservation des milieux aquatiques, la mise en œuvre d'études et de travaux de prévention des inondations et l'information et la sensibilisation des publics.

2 bis Avenue d'Aurillac - 46100 Figeac
Tél. : 05.65.11.47.65.

Mail : riviere@celelotmedian.com
Site web : www.celelotmedian.com

Depuis février 2024, le Syndicat mixte du bassin du Célé – Lot médian a lancé une action en faveur des exploitations maraichères de son territoire. Le Syndicat souhaite mieux connaître cette activité sur son bassin versant pour, à terme, proposer aux maraichers volontaires des essais de paillages alternatifs au plastique.

L'initiative soutenue par la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en partenariat avec les acteurs agricoles (Chambres d'Agriculture, associations,...) répond à des enjeux agricoles tout en apportant des solutions de réduction des déchets plastiques dans les cours d'eau et les sols.

Le Syndicat proposera un temps d'échange au printemps 2024 aux exploitants pour en savoir plus sur leurs pratiques, l'utilisation du plastique et des paillages sur leurs fermes. Les exploitations situées à proximité du Lot et du Célé seront mobilisées en priorité.

Le Syndicat lance également un appel aux maraichers volontaires pour participer à des tests de paillage alternatifs au plastique sur leurs parcelles à partir de l'automne 2024. Pour mesurer l'efficacité, les expérimentations seront accompagnées d'un suivi de paramètres comme la température du sol.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire dans cette démarche, vous pouvez contacter Margaux NAUDY ou Sylviane FAURE au Syndicat mixte Célé – Lot médian au 05.65.11.47.65 ou au 05.82.65.00.05.

Les conditions des essais

Pour les essais de paillage alternatif, le matériel sera fourni et pris en charge en totalité par le Syndicat de rivière, tout comme les suivis expérimentaux associés. La pose du paillage sera à charge de l'exploitant. Les essais seront en priorité effectués sur les parcelles en zones inondables.

Pourquoi participer à ces tests ?

En participant à ces tests, les maraichers s'engagent dans une démarche collective et volontaire pour trouver un ensemble de solutions alternatives pour une agriculture durable. C'est aussi un moyen de s'adapter au changement climatique et de préserver notre environnement.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Contacts presse :

Sylviane FAURE, NAUDY Margaux

(SmCLm – 05.65.11.47.65, 05.82.65.00.05, 06.82.47.33.08)